AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 12-4-76016805

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS
Téléphone : 88-36-24 Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, RUE DE CURAMBOURG
45400 FLEURY-LES-AUBRAIS
C. C. P. : La Source 4604-25

BULLETIN TECHNIQUE N° 92 — 7 AVRIL 1976

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER

Les conditions climatiques sont actuellement favorables à un développement rapide de la végétation. Les projections d'ascospores deviennent plus importantes. Dans certaines situations, les pluies ont été suffisamment abondantes pour lessiver le dernier traitement.

Une nouvelle intervention sera donc nécessaire dès que le développement de la végétation ou l'importance des pluies auront diminué l'efficacité de la dernière application.

OIDIUM DU POMMIER

Dans les vergers fortement contaminés l'année précédente, il est conseillé de profiter du traitement dirigé contre la tavelure pour lutter contre l'oïdium.

MONILIA DU CERISIER ET DU PRUNIER

La prochaine période pluvieuse risque de provoquer des contaminations plus ou moins importantes. En conséquence, nous indiquons, dès à présent, qu'un deuxième traitement doit être effectué à la fin de la floraison en utilisant l'un des produits conseillés dans notre bulletin du 18 Mars.

PSYLLES - PUCERONS - CHENILLES DEFOLIATRICES

Les conditions climatiques actuelles sont favorables à une évolution assez rapide de ces différents ravageurs. Il y a donc lieu d'être vigilant afin d'intervenir le cas échéant.

HOPLOCAMPE DU POIRIER

Dans les rares vergers où des dégâts de ce ravageur ont été observés (un seul gros vers à odeur de punaise dans les jeunes fruits) un traitement est nécessaire à la fin de la floraison au stade G (début de la chute des pétales) en utilisant l'une des matières actives suivantes : AZINPHOS (40 g/hl) - LINDANE (20 g/hl) - MALATHION (75 g/hl) - PARATHION ETHYL (20 g/hl) - PARATHION METHYL (25 g/hl) - PHOSALONE (60 g/hl).

Dans les vergers où l'on redoute des attaques de psylles, il est conseillé d'utiliser un produit efficace contre ces deux ravageurs.

HOPLOCAMPE DU PRUNIER

Dans les vergers où ce ravageur peut être dangereux, il est nécessaire d'effectuer un traitement lorsque les trois quarts des pétales sont tombés en utilisant l'un des produits conseillés contre l'Hoplocampe du poirier.

MALADIE DU DESSECHEMENT DES JEUNES POUSSES DU FRAMBOISIER (Didymella applanata)

Les risques de contamination devenant maintenant plus importants, il est urgent d'effectuer le premier traitement conseillé dans notre bulletin du 30 Mars s'il n'a pas encore été appliqué. Il sera à renouveler dès que le développement de la végétation ou les pluies auront diminué son efficacité.

VIGNES

EXCORIOSE

Dans toutes les vignes fortement attaquées l'année passée, le traitement d'hiver qui a dû être effectué à l'Arsénite de Soude doit être complété par des traitements en cours de végétation.

Nous signalons, dès à présent, que ces traitements en cours de végétation doivent être effectués de la façon suivante : un premier traitement devra être effectué lorsque 50 % des bourgeons, notamment ceux de la base, seront au stade C-D ; un deuxième traitement devra être envisagé lorsque 50 % des bourgeons auront atteint le stade E. Les matières actives

P22/...

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

suivantes peuvent être utilisées : FOLPEL + CAPTAFOL (160 + 40 g/hl) - DICHLOFLUANIDE 200 g/hl) - MANEBE (280 g/hl) - MANCOZEBE (280 g/hl) - MANCOZEBE + FOLPEL (135 + 90 g/hl) - PROPINEBE (280 g/hl). Ces traitements en cours de végétation sont d'autant plus nécessaires dans les vignes contaminées que le traitement d'hiver à l'Arsénite de Soude n'a pas été effectué.

CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA - MELIGETHES - CHARANCON DES SILIQUES COLZA

Nous rappelons qu'il est inutile d'intervenir contre le charançon de la tige du colza lorsque la tige principale du colza dépasse la hauteur de 20 cm.

Les captures de méligèthes sont encore importantes dans de nombreux postes de piégeage. Un traitement contre les méligèthes s'impose dès que l'on dénombre en moyenne un méligèthe par inflorescence au stade D1-D2 (boutons accolés) ou deux à trois méligèthes par inflorescence au stade E (les pédoncules floraux s'allongent en commençant par ceux de la périphérie). Nous rappelons qu'à partir de la floraison, le colza n'est plus sensible aux attaques des méligèthes.

Les premiers charançons des siliques sont apparus depuis un certain temps déjà. Jusqu'à présent, les captures dans les cuvettes jaunes n'ont pas été en général très nombreuses mais au prochain réchauffement il faut s'attendre à une augmentation plus ou moins rapide des populations de ce ravageur dans les cultures. Un traitement contre le charançon des siliques est nécessaire lorsque l'on dénombre en moyenne un charançon par plante en bordure et à l'intérieur du champ (à 20 m au moins de la bordure). Les matières actives homologuées pour lutter contre le charançon des siliques sont les suivantes :

	Pulvérisation	Poudrage
ENDOSULFAN*	600 g/ha	800 g/ha
LINDANE	500 g/ha	600 g/ha
METHIDATHION	500 g/ha	
PARATHIONS	500 g/ha	600 g/ha
PHOSALONE*	1 200 g/ha	
TOXAPHENE et POLYCHLOROCAMPHANE*	4 000 g/ha	5 000 g/ha

* Insecticide reconnu non dangereux pour les abeilles.

Nous rappelons que seuls les insecticides reconnus non dangereux pour les abeilles peuvent être utilisés à partir du début de la floraison du colza. Les essais du CETIOM (Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitains) montrent qu'il est préférable d'utiliser en pulvérisation le LINDANE, le METHIDATHION et les PARATHIONS avant la floraison et la PHOSALONE à partir du début de la floraison. Si un traitement s'avère nécessaire à la fois contre les méligèthes et le charançon des siliques, il y a lieu de choisir un produit et une dose efficaces contre ces deux ravageurs.

MALADIE DES TACHES ROUGES DU FRAISIER CULTURES LEGUMIERES

Les conditions climatiques actuelles sont favorables au développement de cette maladie. Il est donc nécessaire de renouveler le traitement conseillé dans notre bulletin du 18 Mars.

PUCERONS DU FRAISIER

Ces ravageurs sont déjà observés dans un certain nombre de cultures. Seule l'observation attentive des fraiseraies permettra de juger de l'opportunité d'un traitement. Etant donné le stade végétatif du fraisier, on utilisera de préférence un produit à action de contact, les produits à action systémique n'ayant leur pleine efficacité qu'en période de végétation active.

MOUCHE DE L'ASPERGE

Le réchauffement très sensible observé depuis quelques temps a permis l'apparition des premières mouches de l'asperge. Nous conseillons donc de vous reporter aux indications données dans le dépliant, ci-joint, dans lequel il convient de rectifier l'erreur suivante : le DIMETHOATE est homologué pour lutter contre la mouche de l'asperge à la dose de 50 g de matière active par hl et non à la dose de 30 g de matière active par hl.

Les Ingénieurs chargés des
Avertissements Agricoles
G. RIBAULT

B. LELIEVRE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS

... ...

La Mouche de l'Asperge

PEUT-ON LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA MOUCHE DE L'ASPERGE ?

Les travaux expérimentaux réalisés par le Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes en étroite collaboration avec l'Institut National de la Recherche Agronomique, permettent aujourd'hui de répondre à cette question. Ces travaux ont été poursuivis en Sologne en liaison constante avec les Services intéressés du Ministère de l'Agriculture.

Il est possible de lutter contre la Mouche de l'Asperge en employant des insecticides, mais il est avant tout indispensable de bien connaître ce ravageur.

Les mouches, mâles et femelles, apparaissent dans les jeunes plantations au cours des mois d'Avril et de Mai. Elles sont nuisibles essentiellement aux aspergeraies en cours d'établissement, avant leur entrée en production, durant les trois premières années de végétation.

Leurs ailes noires et blanches, leur vol lourd et court, permettent de les reconnaître aisément sur les jeunes pousses aux heures chaudes de la journée.

Après l'accouplement, la femelle va déposer ses oeufs fécondés en les introduisant à l'aide de sa tarière à l'intérieur de la jeune pousse.

Un ou deux jours plus tard ces oeufs éclosent et chacun d'eux donne naissance à une larve dont la longueur n'excède pas le millimètre. Immédiatement cette larve se nourrit en creusant une galerie à l'intérieur de l'asperge.

Les dégâts occasionnés sont d abord minimes. Ils ne tardent pas à devenir importa ts lorsque la larve,

Dès le début du vol signalé par le Service des Avertissements agricoles, s'il est constaté une activité des femelles aux heures chaudes de la journée et des risques de contamination, effectuer le premier traitement au plus tard sur les plantations dont la plus grande partie des turions poussés sont aux stades A et B.

Si une température favorable à l'activité des mouches persiste après ce premier traitement, le renouveler au plus tard à la fin du stade C de la végétation (stade "en torche").

Un troisième traitement d'assurance peut être effectué une dizaine de jours plus tard, alors que les premières tiges sorties atteignent le stade D. Ce dernier traitement visera essentiellement à assurer la protection des jeunes turions sortis depuis le précédent traitement.

Sur les plantations en troisième pousse, la période de récolte terminée, il est recommandé d'effectuer les mêmes traitements aux mêmes stades végétatifs précédemment définis. En cas d'activité reconnue de la mouche, ces traitements protègeront surtout les plantations peu vigoureuses.

P23

au terme de son développement, atteint la longueur d'un centimètre environ. Chaque galerie creusée entrave la circulation de la sève ; il en résulte une alimentation défectueuse de la griffe.

Son développement terminé, la larve s'immobilise dans la galerie. Elle raccourcit sa longueur d'un tiers environ, épaissit et durcit sa peau, prend la forme d'un tonnelet dont la teinte passe progressivement du jaune au brun-rouge. Sous cette forme immobile la larve est devenue pupe.

A l'intérieur des vieilles tiges et de leurs chicots restés en terre, ces pupes passent l'été et l'hiver. Au printemps, des mouches mâles et femelles, s'échappent et vont déposer leurs oeufs dans les jeunes pousses d'asperge. La mouche n'a qu'une génération par an. Les sorties printanières s'échelonnent durant deux mois.

COMMENT LUTTER ?

Lors de la plantation, chaque fois que cela sera possible, éviter les dégâts de première année en plantant les griffes "en sec".

Les deux années suivantes, sur les plantations en deuxième pousse et sur celles en troisième pousse après récolte, effectuer les traitements, dans les conditions prescrites par les Services régionaux de la Protection des Végétaux, en utilisant un produit à base de :

ENDOTHION

à raison de 50 g de matière active à l'hectolitre en ajoutant le mouillant préconisé par le fabricant

DIMETHOATE

à raison de 30 g de matière active à l'hectolitre

DIAZINON

à raison de 30 g de matière active à l'hectolitre

FORMOTHION

à raison de 50 g de matière active à l'hectolitre

Les jeunes larves qui s'alimentent à l'intérieur des tiges sont tuées dans leurs galeries. La mouche adulte meurt par action de contact durant quelques jours, en se posant sur les tiges traitées.

Il convient d'effectuer ces traitements très soigneusement, en ne négligeant pas les jeunes pousses toujours très sensibles aux attaques de la mouche.

QUAND TRAITER ?

Respecter scrupuleusement les informations diffusées par les Stations d'Avertissements agricoles, et les adapter au cas particulier de chaque plantation en considérant l'état végétatif de l'aspergeraie à défendre.

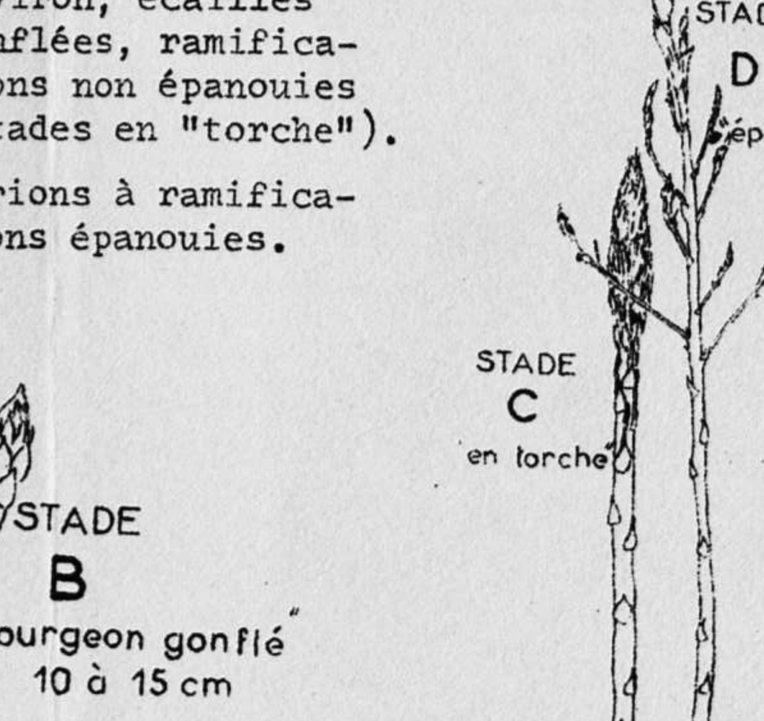
Pour faciliter la détermination des dates de traitements nous distinguons quatre stades végétatifs de l'asperge ainsi définis :

Stade A : Turions sortant du sol de 2 à 3cms environ, écailles plaquées recouvrantes.

Stade B : Turions de 10 à 15cms environ, bourgeon à écailles gonflées.

Stade C : Turions de 30 à 35cms environ, écailles gonflées, ramifications non épanouies (stades en "torche").

Stade D : Turions à ramifications épanouies.



STADES VÉGÉTATIFS "A" et "B"

STADES VÉGÉTATIFS "C" et "D"